

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 05/11/2024 - 15372 - 2022 B 03308 - 922 510 078 - A2C INNOVATION

A2C INNOVATION

Société par Actions Simplifiée

au capital de 1 860 000 €

Siège social : Route de Donnemarie-Dontilly

77480 SAINT SAUVEUR LES BRAY

922 510 078 R.C.S. MELUN

COMPTES ANNUELS

CLOS LE 31/12/2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise A2C INNOVATION				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 1 ROUTE DE DONNEMARIE DONTILLY 77480 SAINT SAUVEUR LES BRAY					
SIREN 9 2 2 5 1 0 0 7 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 4				Durée de l'exercice précédent* 0	
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	2 037 383	
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	2 037 383	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances Clients et comptes rattachés *	068	070		
	(2) Autres* (3)	072	074	40 365	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	7 642	
	Charges constatées d'avance*	092	094	934	
	Total II	096	098	48 941	
Total général (I + II)		110	112	2 086 323	
PASSIF				Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	1 860 000	
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)		132		
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136	(23 944)	
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142	1 836 056	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	15 409	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169)		172		
	Comptes courants d'associés		173	10 000	
	Autres dettes		175	224 859	
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176	250 268	
Total général (I + II + III)			180	2 086 323	
RENVOS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	2 037 383
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A2C INNOVATION

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210				
	Production vendue	Biens	215		214				
		Services*	217		218				
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée*				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
	Autres produits				230	1			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	1			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stock (marchandises)*				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	23 938			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243		244				
	Rémunérations du personnel*				250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252				
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255		254				
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger) (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	23 938		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(23 937)			
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	7			
Produits exceptionnels (IV)					290				
Charges exceptionnelles (VI)					300				
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347						
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306				
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	(23 944)			
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		23 944			
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318						
	Provisions non déductibles*		322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		347		330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44 sexes)		986		ZFU-TE (44 octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44 sexes A)	989			
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)		345						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Crédit report en arrière du déficit		346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	350		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1 Déficit col.2	352	354	23 944
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356					
		Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1 Déficit col.2	370	372	23 944	

Annexe



Les conventions générales ont été appliquées, en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- | | |
|---|----------|
| - Logiciels | 1-5 ans |
| - Construction | 5-20 ans |
| - Agencements, aménagements des constructions | 5-10 ans |
| - Installations techniques | 3-15 ans |
| - Matériels et outillages industriels | 2-10 ans |
| - Matériels de transport | 2-5 ans |
| - Matériels de bureau et informatique | 3-10 ans |

Les immobilisations en cours sont évaluées à leur coût d'acquisition pour un montant global de 2 037 382 € et constituent des frais liés au projet de la Dalle BB.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises.

Il n'y a aucune opération d'achat ou vente en devises. De ce fait, aucun écart de conversion, ni de provision pour perte de change, n'a été comptabilisé.

Opérations à long terme.

Il n'y a aucune opération à long terme.

Provisions réglementées et provisions pour risques et charges.

Le tableau décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions, leur nature et leur utilisation.

Indemnités de départ en retraite.

La société n'ayant pas encore de salariés, il n'y a pas d'indemnités de départ en retraite susceptibles d'être versées.

Identité de la société consolidante.

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société A2C Matériaux, Route de Donnemarie-Dontilly, à Saint Sauveur Les Bray (77480).

Le montant des honoraires des CAC s'élève à 4 000 € HT.

Immobilisations - Amortissements

A2C INNOVATION

Période du 17/11/22 au 31/12/23
Edition du 25/06/24
Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles		2 037 383		2 037 383
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL		2 037 383		2 037 383

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GÉNÉRAL				

État des Échéances des Créances et Dettes

A2C INNOVATION

Période du 17/11/22 au 31/12/23
Edition du 25/06/24
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	40 365	40 365	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	40 365	40 365	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	934	934	

TOTAL GÉNÉRAL	41 299	41 299	
----------------------	---------------	---------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	240 268	240 268		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	10 000	10 000		
Autres dettes				
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	250 268	250 268		
----------------------	----------------	----------------	--	--

Charges à Payer

A2C INNOVATION

Période du 17/11/22 au 31/12/23
Edition du 25/06/24
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	228 359
TOTAL	228 359

Charges et Produits Constatés d'Avance

A2C INNOVATION

Période du 17/11/22 au 31/12/23
Edition du 25/06/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	934	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	934	

Composition du Capital Social

A2C INNOVATION

Période du 17/11/22 au 31/12/23
Edition du 25/06/24
Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	100	100
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	18500	100
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	18600	100

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices

A2C INNOVATION

Période du 17/11/22 au 31/12/23
Edition du 25/06/24
Devise d'édition EURO

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	(23 944)	
Résultat exceptionnel (hors participation)		
Résultat comptable (hors participation)	(23 944)	

A2C INNOVATION

Société par actions simplifiée
au capital de 1 860 000 euros
Siège social : Route de Donnemarie-Dontilly
77480 ST SAUVEUR LES BRAY
922 510 078 RCS MELUN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 23 944,29 euros de la manière suivante :

Au compte « **report à nouveau** »
S'élevant ainsi à -23 944,29 euros

23 944,29 euros

Certifié conforme
La Présidente
Anne-Marie CHARLE



SAS A2C INNOVATION

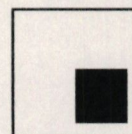
BP 12
77480 SAINT SAUVEUR LES BRAY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2023

A.C.T. AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RATTACHEE A LA CRCC DE DOUAI

194, RUE DU MARECHAL LECLERC
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS
TELEPHONE 03.20.05.67.89 - TELECOPIE 03.20.84.13.40
E-MAIL act.audit@btimmerman.fr



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023.

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A2C INNOVATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

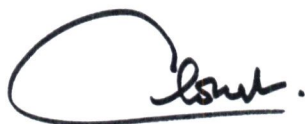
Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



9

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associée

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associée sur la situation financière et les comptes annuels.

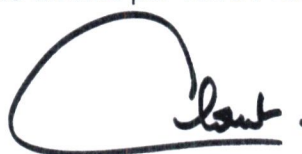
Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.



Σ

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

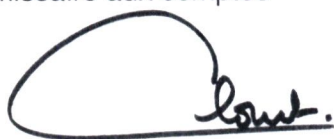
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

SAINGHIN EN MELANTOIS, le 10 juin 2024.

SAS A.C.T. AUDIT
représentée par Monsieur Didier FLORENT
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Florent', written over a horizontal line.

Et par Monsieur Eric LESCHAVE
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Leschave', written over a horizontal line.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bout.', is written over a horizontal line.

?

Bilan Simplifié

A2C INNOVATION

Période du 17/11/22 au 31/12/23

Devise d'édition EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 037 383		2 037 383	
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	2 037 383		2 037 383	
Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	40 365		40 365	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	7 642		7 642	
Charges constatées d'avance	934		934	
ACTIF CIRCULANT	48 941		48 941	
TOTAL GÉNÉRAL	2 086 323		2 086 323	
PASSIF			Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel			1 860 000	
Écarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			(23 944)	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			1 836 056	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés			15 409	
Dettes fiscales et sociales				
Comptes courants d'associés			10 000	
Autres dettes			224 859	
Produits constatés d'avance				
DETTES			250 268	
TOTAL GÉNÉRAL			2 086 323	



Compte de Résultat Simplifié

A2C INNOVATION

Période du 17/11/22 au 31/12/23

Devise d'édition EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		1	
PRODUIT D'EXPLOITATION		1	
Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements			
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes		23 938	
Impôts, taxes et versements assimilés			
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION		23 938	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(23 937)	
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières		7	
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BÉNÉFICE OU PERTE		(23 944)	

RÉSULTAT FISCAL	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Réintégrations diverses		
Abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		(23 944)
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		(23 944)



Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ont été établis conformément au PCG en application du règlement de l'ANC n° 2014-03 mis à jour des règlements postérieurs.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/23, dont le total est de **2 086 323,35 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des charges est de **23 944,86 €**, et dégageant une perte de **23 944,29 €**.

L'exercice a une durée de 14 mois, recouvrant la période du 17/11/2022 au 31/12/23.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 06/05/2024.

Faits Marquants de l'Exercice

La SAS A2C INNOVATION a été créée en 11/2022 avec un capital de 10 000€ et n'a pas encore démarré son activité.

Elle a pour activité principale l'animation, la conduite, l'élaboration des actions de recherche et de développement des sociétés du Groupe.

Augmentation de capital par un apport d'actif de 1 850 000€ ce qui porte le capital à 1 860 000€.

Faits Marquants Postérieurs à la Clôture

A la date d'arrêté des comptes, aucune incertitude significative, susceptible de remettre en cause l'application du principe de continuité de l'exploitation, n'a été identifiée. Les événements postérieurs à la clôture ne remettent pas en cause les jugements et appréciations retenus au 31 décembre 2023, notamment sur la valeur comptable des actifs et des passifs.



Les conventions générales ont été appliquées, en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- | | |
|---|----------|
| - Logiciels | 1-5 ans |
| - Construction | 5-20 ans |
| - Agencements, aménagements des constructions | 5-10 ans |
| - Installations techniques | 3-15 ans |
| - Matériels et outillages industriels | 2-10 ans |
| - Matériels de transport | 2-5 ans |
| - Matériels de bureau et informatique | 3-10 ans |

Les immobilisations en cours sont évaluées à leur coût d'acquisition pour un montant global de 2 037 382 € et constituent des frais liés au projet de la Dalle BB.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises.

Il n'y a aucune opération d'achat ou vente en devises. De ce fait, aucun écart de conversion, ni de provision pour perte de change, n'a été comptabilisé.

Opérations à long terme.

Il n'y a aucune opération à long terme.

Provisions règlementées et provisions pour risques et charges.

Le tableau décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions, leur nature et leur utilisation.

Indemnités de départ en retraite.

La société n'ayant pas encore de salariés, il n'y a pas d'indemnités de départ en retraite susceptibles d'être versées.

Identité de la société consolidante.

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société A2C Matériaux, Route de Donnemarie-Dontilly, à Saint Sauveur Les Bray (77480).

Le montant des honoraires des CAC s'élève à 4 000 € HT.



Immobilisations - Amortissements

A2C INNOVATION

Période du 17/11/22 au 31/12/23

Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles		2 037 383		2 037 383
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL		2 037 383		2 037 383

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GÉNÉRAL				



État des Échéances des Créances et Dettes

A2C INNOVATION

Période du 17/11/22 au 31/12/23

Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	40 365	40 365	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	40 365	40 365	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	934	934	

TOTAL GÉNÉRAL

41 299

41 299

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	240 268	240 268		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	10 000	10 000		
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL

250 268

250 268



Charges à Payer

A2C INNOVATION

Période du 17/11/22 au 31/12/23

Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

Montant

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	228 359
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	

TOTAL

228 359



Charges et Produits Constatés d'Avance

A2C INNOVATION

Période du 17/11/22 au 31/12/23

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES

Charges

Produits

Charges ou produits d'exploitation

934

Charges ou produits financiers

Charges ou produits exceptionnels

TOTAL

934



Composition du Capital Social

A2C INNOVATION

Période du 17/11/22 au 31/12/23

Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES

	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	100	100
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	18500	100
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	18600	100



Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices

A2C INNOVATION

Période du 17/11/22 au 31/12/23

Devise d'édition EURO

RÉPARTITION

	Résultats avant impôts	Impôts
--	---------------------------	--------

Résultat courant

(23 944)

Résultat exceptionnel (hors participation)

Résultat comptable (hors participation)

(23 944)

